- M. Blais: Je ne suis pas au courant des faits qui ont été présentés à ce sujet. Si le député veut dire que certains faits ont été présentés à un comité de la Chambre, je me renseignerai et je donnerai d'autres détails plus tard.
- M. Jarvis: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général peut se reporter à la page 2:26 et aux pages suivantes du compte rendu des délibérations du comité permanent du 24 novembre. Ma question supplémentaire est la suivante: Vu que nous étudierons sous peu les prévisions budgétaires, y compris celles du solliciteur général et que cela ne me donne pas suffisamment de temps pour faire inscrire les questions nécessaires au Feuilleton, s'engagera-t-il à fournir des détails au sujet des frais de déplacement et des billets d'avion utilisés par M. Warren Hart et les employés canadiens qui l'accompagnaient, afin que le comité permanent puisse se pencher sur cette question quand il étudiera les prévisions budgétaires du ministère du solliciteur général?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je réfléchirai sérieusement à la possibilité de faire ce que demande le député.

LES PÊCHERIES

DEMANDE DE LEVÉE DE L'INTERDICTION DE LA PÊCHE À L'ESPADON

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement. D'après certains communiqués, le ministre des pêches de la Nouvelle-Écosse a déclaré à l'Assemblée législative de la province que le ministre des Pêches et de l'Environnement et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social lui avaient appris que la pêche à l'espadon sur la côte de l'Atlantique ne serait plus interdite sous peu. Je pense qu'il a dit que ce serait au printemps.

Comme la pêche à l'espadon était naguère florissante et qu'il faudra du temps pour rétablir la flotille de pêche, le ministre peut-il dire quand il pense annoncer à la Chambre que la pêche à l'espadon est à nouveau autorisée? Étant donné la grande quantité d'espadons que vend maintenant la flotille de pêche américaine aux États-Unis, peut-il dire s'il a prié son homologue de permettre la vente d'espadon aux États-Unis ou dans tout autre pays puisque cela aiderait à relancer ce secteur?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'ignore quelles sont les paroles exactes du ministre de la Nouvelle-Écosse, mais j'ai bien lu les coupures de presse. En fait, nous cherchons depuis quelques temps un moyen de résoudre le problème de la consommation d'espadon qui a été restreinte à cause de sa teneur en mercure. Comme le député le sait très bien, nous n'avons jamais vendu plus de 10 p. 100 de nos prises d'espadon sur le marché canadien. On peut douter qu'il soit justifié du point de vue économique d'autoriser de nouveau la pêche de ce poisson uniquement aux fins du marché canadien. Pour ce faire, nous sommes en communication et nous travaillons de concert avec les Américains de l'administration des aliments et des drogues. En fait, une réunion est prévue pour la semaine prochaine ou dans dix jours. C'est une décision qui leur incombe. Nous nous

Privilège—M. Lawrence

efforçons de la influencer, mais ils ne décideront peut-être pas comme nous le voudrions.

DEMANDE DE PROTECTION SATISFAISANTE DES RÉSERVES DE SAUMON

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement. C'est au sujet d'une autre espèce, et à propos de l'interdiction et de restrictions imposées à la fermeture de la saison de pêche au saumon. Le ministre pourrait-il nous dire si son ministère a étudié de nouveau les restrictions draconniennes imposées à la fermeture des rivières à saumon? Quelles sont ses intentions relativement à l'augmentation du nombre des garde-pêche pour tâcher d'empêcher une recrudescence du braconnage dans toutes les rivières à saumon du Canada?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait très bien, les mesures de conservation qui sont prises sont déterminées par les biologistes parce que le poisson a besoin de plus d'espace au moment du frai.

• (1502)

En ce qui concerne le braconnage, le député siégeait au comité lorsque le Parlement a décidé d'augmenter considérablement les peines imposées par la loi. Il sait que les magistrats se sont montrés beaucoup plus sévères dans leurs jugements à l'égard des coupables. Il sait également qu'en pareils cas, nous confisquons le matériel, les véhicules et les filets utilisés au moment du délit.

Quant au nombre d'employés chargés de la surveillance des cours d'eau, des fleuves et des rivières, le député sait très bien que nous sommes toujours limités par le nombre d'années-hommes alloué à notre ministère et, bien entendu, par les pressions qui sont exercées sur nous pour que nous assurions de manière efficace la surveillance de la zone de 200 milles et de ses ressources.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LAWRENCE—L'AVIS RELATIF À LA QUESTION DE PRIVILÈGE— L'ALLÉGATION QUE LE MINISTRE A DÉLIBÉRÉMENT TROMPÉ LA CHAMBRE

M. l'Orateur: A l'ordre. Depuis jeudi dernier, il reste à régler la question relative à l'avis qu'a donné à la présidence le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) de soulever la question de privilège, quant à la façon dont le ministre des Finances (M. Chrétien) aurait délibérément trompé la Chambre.

Ceci a donné lieu à une discussion sur la question de savoir s'il est possible ou non d'user d'un tel langage à la Chambre. Le député a expliqué alors que s'il avait utilisé ces propos la veille, c'était à dessein, non pas pour déroger aux usages parlementaires mais plutôt pour soulever la question officiellement et mettre ainsi à l'épreuve les décisions prises antérieurement dans des cas semblables et celles auxquelles s'expose un député qui met en cause la conduite d'un autre député à la Chambre.